

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

1^{er} septembre 2022

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **1^{er} septembre 2022 à 8 h 03**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présents : M. Luc Brisebois, maire
M. Tyler Cook, conseiller du district 1
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7

Étaient également présentes : la greffière, la directrice du Service des affaires juridiques, la directrice du Service de l'urbanisme et la coordonnatrice construction, inspection et services aux citoyens du Service de l'urbanisme.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
5. Règlement (2022)-102-67 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la hauteur maximale des constructions autorisées dans la zone TO-801 dans le périmètre urbain du Versant Soleil - avis de motion
6. Règlement (2022)-102-67 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la hauteur maximale des constructions autorisées dans la zone TO-801 dans le périmètre urbain du Versant Soleil - adoption du second projet de règlement
7. Règlement (2022)-204 relatif aux nuisances - dépôt du projet de règlement
8. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
9. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la greffière et de fonctionnaires municipaux; il est 8 h 03.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

1^{er} septembre 2022

CM22 09 501 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture en retirant les points suivants :

- **5.** Règlement (2022)-102-67 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la hauteur maximale des constructions autorisées dans la zone TO-801 dans le périmètre urbain du Versant Soleil - avis de motion;
- **6.** Règlement (2022)-102-67 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la hauteur maximale des constructions autorisées dans la zone TO-801 dans le périmètre urbain du Versant Soleil - adoption du second projet de règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

5. Retiré

6. Retiré

CM22 09 502 7. Règlement (2022)-204 relatif aux nuisances - dépôt du projet de règlement

Il est, par la présente, déposé par monsieur le conseiller Tyler Cook, le projet de *Règlement (2022)-204 relatif aux nuisances*, qui sera adopté à une séance subséquente.

8. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question est posée.

CM22 09 503 9. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 8 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Greffière

Initiales	
Maire	Greffé